



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

6 : Décision modificative n°2 - exercice 2023 - Budget annexe lotissement communal Camille Claudel de la ville de Châteauroux

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2022 ;

Considérant que la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Camille Claudel de la Ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité de finaliser les travaux d'accompagnement pour l'aménagement des abords du lotissement, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires initiales du budget annexe du lotissement communal Camille Claudel en les restituant au budget principal de la ville de Châteauroux en charge des aménagements extérieurs au lotissement ;

Il convient donc d'apporter les ajustements suivants au budget annexe lotissement communal Camille Claudel de la ville de Châteauroux :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
042	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	-258 904,00
Total des recettes d'ordre			-258 904,00

Total des recettes de fonctionnement			-258 904,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	-258 904,00
Total des dépenses réelles			-258 904,00
Total des dépenses de fonctionnement			-258 904,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168741	Autres dettes - Communes membres du GFP	-258 904,00
Total des recettes réelles			-258 904,00
Total des recettes d'investissement			-258 904,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Terrains aménagés	-258 904,00
Total des dépenses d'ordre			-258 904,00
Total des dépenses d'investissement			-258 904,00

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Camille Claudel de la ville de Châteauroux.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (3 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON